



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 8 DÉCEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Geneviève MARGUERITTE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Christiane DUYME, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Brigitte PASSEBOSC, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Cécile YOSBERGUE.

**REMPLACEMENT DE MADAME MARINE LE PEN AU SEIN DE LA 1ÈRE
COMMISSION THÉMATIQUE ATTRACTIVITÉ DÉPARTEMENTALE ET EMPLOI**

(N°2025-481)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-15, L.3121-23 et L.3121-24 ;

Vu la délibération n°2021-264 du Conseil départemental en date du 15/07/2021 « Formation des Commissions Thématiques du Conseil départemental » ;

Vu la délibération n°2022-309 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Remplacement de Madame Denise BOCQUILLET au sein de la 2^{ème} commission thématique "Solidarités Humaines" » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Considérant la perte de mandat de Madame Marine LE PEN ;

Considérant la vacance d'un siège au sein de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » ;

Considérant que, par courrier, Monsieur Ludovic PAJOT, président du groupe Rassemblement National, a communiqué au Président du Conseil départemental le nom de Madame Christiane DUYME, conseillère départementale, pour pourvoir à la vacance de siège au sein de la 1^{ère} commission thématique ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

À l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à cette nomination au scrutin secret.

Article 2 :

De désigner Madame Christiane DUYME, membre du groupe « Rassemblement National », pour siéger au sein de la première commission thématique « Attractivité départementale et emploi », en remplacement de Madame Marine LE PEN, et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

D'acter en conséquence la nouvelle composition de la première commission thématique telle que reprise ci-dessous :

1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » :

- 1 – Philippe DUQUESNOY
- 2 – Sophie WAROT-LEMAIRE
- 3 – François LEMAIRE
- 4 – Mireille HINGREZ-CEREDA
- 5 – Laurent DUPORGE
- 6 – Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY
- 7 – Françoise VASSEUR
- 8 – Michèle JACQUET
- 9 – Brigitte PASSEBOSC
- 10 – Philippe FAIT
- 11 – Philippe MIGNONET
- 12 - Sylvie MEYFROIDT
- 13 – Etienne PERIN
- 14 – Christiane DUYME**

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 8 décembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services
Direction de l'Assemblée et des Elus
Coordination de l'assemblée départementale

RAPPORT N°2

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 8 DÉCEMBRE 2025

REMPLACEMENT DE MADAME MARINE LE PEN AU SEIN DE LA 1ÈRE COMMISSION THÉMATIQUE ATTRACTIVITÉ DÉPARTEMENTALE ET EMPLOI

Lors de sa réunion du 15 juillet 2021 et conformément aux dispositions des articles 30 et 31 du Règlement Intérieur, le Conseil départemental a adopté la composition des six commissions thématiques.

Suite à la perte du mandat de conseillère départementale de madame Marine LE PEN, son siège au sein de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » est devenu vacant.

Le remplacement des conseillers départementaux au sein de ces commissions revêt un caractère obligatoire et ce, en application de l'alinéa 4 de l'article 31 du Règlement Intérieur du Conseil départemental qui dispose que « chaque conseiller départemental est membre au moins d'une commission thématique ».

Le 10^{ème} alinéa de l'article 36 du Règlement Intérieur dispose, quant à lui « en cas de vacance d'un siège au sein d'une commission thématique pour quelque cause que ce soit, le groupe d'élus auquel appartenait le conseiller départemental, communique le nom du remplaçant au Président du Conseil départemental. Il siègera pour la durée du mandat restant à courir dans la commission où avait été nommé son prédécesseur. Il est ensuite procédé à ce remplacement lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée départementale. »

En application des dispositions susvisées, il conviendra dès lors de combler le siège vacant par le(la) conseiller(ère) départemental(e) dont le nom sera communiqué par le Président du groupe « Rassemblement National ».

Compte tenu de ces circonstances, il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De décider à l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à cette nomination au scrutin secret ;
- De désigner un membre du groupe « Rassemblement National » pour siéger au sein de la Première commission « Attractivité départementale et emploi », en remplacement de Madame Marine LE PEN, et selon les modalités reprises au présent rapport ;
- D'acter en conséquence la nouvelle composition de la Première commission thématique du Conseil départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY